



Note à tous les présidents, administrateurs et suppléants

Objet : ANCV / e-chèques vacances – CSEC orange

C'est une nouveauté en 2024 pour les chèques vacances dont bénéficient les retraités d'Orange et tous les retraités qui peuvent prétendre aux chèques vacances ! En effet l'ANCV s'est mise au tout numérique et les retraités ayant une épargne chèques vacances recevront ceux-ci sous forme numérique.

Les bénéficiaires recevront un mail **de l'ANCV** avec un lien et ils devront cliquer sur celui-ci et suivre les informations pour créer leur compte (un mode opératoire est joint en annexe). L'avantage de ce nouveau système c'est qu'ils paieront que ce qu'ils dépenseront (ex : une note de restaurant de 35,70€ sera bien débitée de cette somme au centime près dès 20€ d'achat, alors qu'avant il fallait faire l'appoint et/ou il n'y avait pas de rendu). Ils auront la possibilité de changer ces e-chèques vacances en papier moyennant finances. Il faut noter que nombre de partenaires ne prennent plus les chèques vacances papier (SNCF, Autoroute, Hôtel, restaurants, villages vacances)

Lors d'une visioconférence avec le CSEC d'Orange il apparait que les premières épargnes versées via l'application n'ont rencontré aucun problème.

La campagne pour la validation du quotient familial 2025 est ouverte au CSEC d'Orange. Pour 2025, les aides financières seront reconduites, ce qui veut dire que nous pourrons de nouveau faire une épargne chèques vacances et que les adhérents CSEC qui bénéficient d'autres aides financières pourront prétendre à celles-ci.

En ce qui concerne l'encaissement des e-chèques vacances, les trésoriers de l'ANR feront paraître une information vers les trésorier(e)s dans la note aux travaux préparatoires à la clôture des comptes.

A Noter le CESEC a changé de Numéro de téléphone : 01 42 38 48 00 (ce n'est plus un N° surtaxé), permanence le mardi et jeudi de 9H à 12h30

Bien cordialement.

La Secrétaire Générale

Marie Claude Vatterment